

Cette réunion a été à l'initiative de Monsieur le Député Arnaud Viala, accompagné par Madame la Député Isabelle Le Callennec. L'objectif était de rencontrer Mesdames et Messieurs les Députés européens Dantin, Proust, Grossetête, Cadec, Delahaye et Sander afin de faire un point sur le loup en France, la PAC et les accords économiques internationaux comme le CETA et le TTIP.

QUEL AVENIR POUR LE LOUP EN FRANCE ?

Monsieur le Député européen Michel Dantin explique que le loup est un problème bien français. Les pays d'Europe centrale confrontés aux loups depuis de nombreuses années ne prennent pas part aux discussions sur le sujet au Parlement européen. En effet ceux-ci ne rapportent pas toujours leurs difficultés rencontrées.

Il faudrait selon Monsieur Dantin que les capitales européennes travaillent ensemble afin d'obtenir un changement de perception quand à l'application des conventions négociées et signées par la Commission européenne. C'est un problème de diplomatie. Car c'est bien la Commission européenne qui a signé la convention de Berne et mis en place la Directive Habitat. Or, l'Espagne a des dérogations (depuis leur entrée dans l'Union européenne en 1986) pour l'application de la directive Habitat ce qui entraîne qu'ils ne sont pas liés par la convention et qu'ils s'occupent du loup comme bon leur semble.

C'est pour cela que Monsieur Dantin recommande à Monsieur Coste, président de l'AFNO et du groupe ovin du COPA COGECA, de mettre en place un groupe de réflexion au niveau européen. Sur ce sujet là, la voix du syndicalisme agricole européen reste trop faible, le sujet des grands prédateurs n'étant jamais abordé. En France, la parole de la FNSEA sur le sujet est récente.

Une proposition de résolution a été proposée par Monsieur Dantin en 2010 mais elle a été retirée vu la tournure que prenait les amendements. Sur la stratégie de la biodiversité d'une part et sur l'initiative des Alpes d'autre part ; un amendement a été adopté réclamant un « *examen précis du rôle des grands carnassiers et l'adoption éventuelle de mesures d'adaptations de manière à préserver la biodiversité, le paysage et l'élevage sur prairie des herbivores dans les zones montagneuses pratiquée depuis des siècles* ».

Monsieur Vela, Commissaire européen chargé de l'environnement, a fourni une réponse sur ce sujet, qui fut transmise par Monsieur Dantin au Préfet de Chambéry pour la faire remonter à Paris. Monsieur Vela précise que concernant « *les dérogations prévues à l'article 16 de la Directive Habitat, les États Membres peuvent les autoriser tant que les conditions pertinentes définies par les dispositions subventionnées sont remplies y compris la nécessité de faire en sorte que ces dérogations ne nuisent pas au maintien dans un état de conservation favorable des protections des espèces concernées* ».

Monsieur Vela signale que la France n'utilise pas l'ensemble des marges de manœuvre dont elle dispose.

À chaque fois que les ministres français sont interrogés sur cette question, ils répondent que c'est le rôle de l'Europe de gérer ces problématiques. C'est un sujet qui contribue à donner à l'Europe une image très négative dans une population agricole qui considère déjà que c'est une technocratie qui ne met en place que des normes et des contraintes mais qui en plus laisse maintenant les troupeaux se faire dévorer sous leurs yeux. À Millau il y a actuellement des manifestations d'éleveurs de brebis qui vont apporter des cadavres de leurs bêtes dévorées devant la sous-préfecture toutes les semaines. Le préfet réuni un comité loup tous les mois. Il n'arrive pas à avancer compte tenu de l'état actuel de la législation.

À l'Assemblée nationale, la loi Montagne II a été adoptée. Un amendement prévoyant le déclassement de l'espèce de « strictement protégée » à « protégée » a été voté par les Députés les Républicains. Actuellement au Sénat, tout a été mis en œuvre pour que cet amendement ne soit pas modifié. Madame Royal, Ministre de l'environnement, et Monsieur Ayrault, Ministre des Affaires étrangères, vont être de nouveau contactés afin de pouvoir essayer d'avancer sur ce sujet. Tout n'est pas encore joué mais c'est déjà un premier pas politique puisque cet amendement a été voté contre l'avis des ministres.

Il y a un vrai problème qui n'est pas qu'un problème strictement limité aux éleveurs. Cela touche tout le territoire, l'agropastoralisme, la façon dont l'on conçoit la coexistence des activités humaines avec la nature, la manière dont l'on imagine l'aménagement de l'espace dans le futur parce que l'on considère que si l'on laisse faire tout cela, des zones entières seront abandonnées.

Il y a de plus aujourd'hui de véritables difficultés dans certains secteurs avec les patous qui sont de plus en plus nombreux. Depuis très récemment, il y a un conseiller à la Cour d'appel qui s'est fait mordre, l'affaire est aujourd'hui en justice. Il y a de nombreux procès de randonneurs qui ont été mordus par des chiens. Jusque-là, les procureurs et les magistrats ont globalement permis que les éleveurs soit protégés, sauf dans un cas où il a été reconnu que le chien était connu comme étant agressif et que les mesures de protection adéquate n'avait pas été mis en place par le propriétaire de ce chien.

Mais aujourd'hui, la présence du loup et les mesures de protection des troupeaux sont un frein au développement du tourisme. Donc concrètement que peuvent faire les parlementaires français pour avancer de manière significatives en lien avec les parlementaires européens ?

Monsieur Michel Dantin répond qu'entre les différentes structures parlementaires concernées par la question, les Députés peuvent mettre en place une démarche auprès de Madame Royal, Ministre de l'environnement ; aller la voir, la confronter par acte de communiquer pour faire avancer l'affaire.

Monsieur Arnaud Viala va demander de créer une délégation pour demander à être reçu par le Premier Ministre Bernard Cazeneuve.

Monsieur Michel Dantin précise que cela ne se joue pas au Ministère de l'Agriculture. Au mieux, ce ministère peut appuyer nos demandes mais c'est le Ministère de l'Écologie qui à la main et la technostructure. Or actuellement, la technostructure est hostile aux positions que l'on veut défendre.

Monsieur Viala expose que durant l'été 2016, les agriculteurs aveyronnais et lozériens ont organisé une opération coup de point au Viaduc de Millau pendant les gros flux de circulation. Ils ont bloqué le Viaduc pendant une grosse demi-journée. Il y a eu 40 km de bouchon sur l'autoroute A75 dans les deux sens. Un contact a été établi directement avec Madame Royal, Ministre de l'Agriculture car il y a sur le territoire une membre de son cabinet qui est également élue en Aveyron. Madame Royal a déclenché un rendez-vous pour dans les jours suivant. Mais sur le fond, il n'y a pas eu d'avancée même minime.

Monsieur Dantin relate aussi qu'il y a eu une séquestration pendant vingt-quatre heures du Président et le Directeur du Parc de la Vanoise qui a débouché sur rien à l'automne 2015.

Monsieur Fayel, Président de la FDSEA de l'Aveyron, précise que l'Aveyron est le 1^{er} département d'élevages ovins avec huit cent mille brebis. Dans quatre ou cinq ans, lorsque le pic de population des loups sera atteint, cela deviendra un véritable problème. Cela n'est pas seulement un problème d'environnement mais bien un problème de sécurité publique, avec des loups qui se promèneront partout dans le département. On en est encore aujourd'hui en train d'expliquer aux ruthénois que le problème n'est pas simplement les brebis qui se font dévorer, c'est presque un aspect anecdotique du problème. La véritable problématique est la sécurité qui est menacée : dans la vie des éleveurs au quotidien et la pagaille que cela mène dans la conduite de leur élevage.

En Meurthe et Moselle, le préfet a autorisé les tirs sur les loups. Mais l'on observe une vive contestation des associations. Ainsi, un besoin de communication auprès des associations est nécessaire car le loup n'est pas seulement un problème lié à l'agriculture. Il y a aussi des enjeux d'aménagement du territoire, de développement touristique et même dans certaines régions de sécurité des habitants.

Aujourd'hui, la présence est reconnue permanente mais ce ne sont que quelques individus. Il n'y a pas encore d'implantation de meutes qui amènent un comportement de chasse stratégique. Il y a eu six attaques supposées en quelque mois. On est loin d'être à un stade que peuvent connaître les habitants de Lozère et du Gars et encore moins ceux des Alpes du Sud.

Différents leviers d'action peuvent être mis en place vis-à-vis du gouvernement.

La question des appareils techniques, les fonctionnaires au Ministère de l'Environnement qui sont des militants environnementalistes plus virulents que les associations. Mais dans le fonctionnement, on ouvre le dialogue en permanence avec de nouveaux groupes, (élus locaux, syndicats...) à force de multiplier les interlocuteurs, ça devient une incontestable technique pour dissoudre et diluer le problème qui nous préoccupe. C'est la stratégie du Ministère de l'Environnement depuis des mois. Globalement, tout est fait pour ne rien changer.

Sur les modalités du plan loup : tant que l'on reste dans le carcan de la convention de Berne et de la Directive Habitat, on ne pourra rien faire de sérieux. Le plan loup consiste à mettre en place des procédures de régulation pour surtout ne pas réguler. Tant les modalités sont compliquées à mettre en œuvre. Finalement, la France serait dans une

interprétation peut-être maximaliste des textes dans la directive Habitat. Monsieur Fayel ne comprend pas que l'on continue à classer en espèce strictement protégée une espèce qui croit en nombre et en territoire tous les ans. La croissance (officiellement trois cent loups en France ; officieusement beaucoup plus), des zones territoriales conquises chaque année est importante. Chaque année, de nouveaux départements basculent dans le territoire du loup. C'est la démonstration pure et simple qu'il n'y a plus d'espèce menacée.

Monsieur Dantin propose qu'à l'Assemblée nationale se mette en place un groupe ou un intergroupe des parlementaires concernés par la problématique du loup pour essayer de s'exprimer d'une seule voix.

En Allemagne, le Député McAllister a fait part de son inquiétude liée au loup aux Députés européens français.

Ainsi, Monsieur Viala va prendre l'initiative de créer un groupe de Députés sensibles à cette question et immédiatement de demander à être reçu par le Premier Ministre. Il va tenir au courant les Députés européens des avancés et parler de cette problématique avec François Fillon candidat aux élections présidentielles de 2017.

Sur la circonscription de l'Eurodéputé Madame Angélique Delahaye, il y a deux départements concernés par le loup. Cependant, la problématique principale dans cette région est le sanglier qui prolifère à une vitesse exponentielle et qui est maintenant aux portes de la ville de Tour. De ce fait, elle est très sensible à la problématique des nuisibles. Au delà de ce qui peut être fait par les Députés européens, il y a aussi la sur-transposition et les interprétations, qui sont faites au plan national, d'un certains nombres de règlements et de directives. Ce constat est fait régulièrement. Madame Delahaye sera attentive à la question du loup lors des discussions au Parlement européen.

Pour Michel Dantin, un des gros problèmes rencontrés sur le terrain, vu notamment lors des discussions sur la convention Europe, c'est que le bouc émissaire européen est évident et que la plus part du temps, c'est la sur-transposition qui pose problème mais pas tellement le texte européen en lui-même. C'est spécialement vrai dans le domaine de l'agriculture.

LA PAC 2020

Monsieur le Député Arnaud Viala aimerai savoir quelles informations les Eurodéputés sont en mesure de nous donner sur ce sujet majeur qu'est le financement et les orientations majeures de la Politique Agricole Commune prévues pour 2020.

Monsieur Dantin relate que la PAC 2020 n'existera pas. Aujourd'hui, on est parti sur 2023. C'est une raison politique. Il y a un Président de la Commission européenne issu d'une campagne électorale. Monsieur Juncker a compris deux choses durant son mandat : les européens en avaient assez des textes qui changeaient trop souvent et ils en avaient assez que l'Europe s'occupe de tout et de n'importe quoi. Ainsi il y a eu une suppression de nombreux textes qui étaient en préparation. Et pour ne pas changer sans arrêt, tout indique aujourd'hui qu'on est parti sur une PAC qui durera dix ans et non plus sept.

Il y a aussi une autre raison : le Brexit va obliger l'Union européenne à rééquilibrer ses finances. Car les Britanniques contribuaient à hauteur de dix milliards d'euros net. Donc il va falloir ouvrir ailleurs ces dix milliards. Soit les pays européens acceptent d'augmenter leur contribution, soit on réduit les dépenses. La PAC est le premier poste de dépense de l'Union. Une solution mixte sera trouvée mais il faut s'attendre à une baisse des dépenses concernant la PAC d'environ 5%. Tant que cette négociation ne sera pas conduite, vers 2020 voire 2021, on ne peut pas envisager les perspectives budgétaires suivantes. Actuellement, il faut maintenir jusqu'en 2023 le budget sans la part des Britanniques.

Fort de cela et fort du fait que la PAC de 2014 pose un certains nombre de problèmes de complexité mais aussi de manque d'outils au sein de la Commission européenne. Cette dernière a publié un texte, « l'Omnibus », qui traitera des problématiques agricoles mais pas uniquement car toutes les politiques sont révisées tous les cinq ans. Cinq points ont été ré-ouverts sur la partie agricole :

- La définition de l'actif
- Les critères de soutien Jeunes Agriculteurs
- L'OCM concernant principalement les fruits et légumes
- Le développement rural notamment concernant :
 - l'accès aux produits
 - l'ouverture du financement des produits assurantiels

Pour les jours et mois à venir, Monsieur Juncker s'est exprimé il y a peu sur la feuille de route confiée à Monsieur Phil Hogan. Elle mettra des points en débat à la fin de l'année 2017. Elle porte à la fois sur la résilience, la modernisation des exploitations, sur la manière dont les exploitations agricoles peuvent mieux s'insérer dans les perspectives du plan Juncker et comment l'agriculture européenne se positionne sur le commerce international. Ces points sont encore en débat.

La communication n'interviendra pas avant l'automne 2017 car le Commissaire devra tenir compte des changements et des nouveaux pouvoirs politiques en France et en Allemagne suites aux prochaines élections.

Monsieur Arnaud Viala demande aux Députés européens comment pourra se résoudre l'équation budgétaire agricole suite à la sortie de la Grande Bretagne : le volet recette étant de la seule compétence des chefs d'État et de Gouvernement.

Il est nécessaire que les chefs d'État Français et Allemand arrêtent précisément leur stratégie. Sans cela, rien ne pourra bouger. C'est pour cela qu'après les élections, le Conseil Européen doit se positionner par rapport à l'OMC.

Entre la PAC votée au Parlement et ce qui se passe vraiment concrètement dans les exploitations agricoles, il y a un gouffre. Monsieur Dantin a pu discuter avec l'ancien ministre de l'Agriculture Italien qui est le président des socialistes. Celui-ci fait le même constat en Italie.

Madame Delahaye précise qu'il y a eu un vote le 14 novembre sur la réduction de la volatilité de prix sur le marché agricole. On est sur des bases de réflexion. Le rapport doit être voté en session le 14 décembre 2016, il fait l'objet d'un assez large consensus en Commission Agriculture. Cela rejoint les réflexions que nous menons sous la houlette de Monsieur Michel Dantin qui est un spécialiste de la politique agricole commune. Des réflexions se tiennent au sein d'un groupe informel du PPE pour travailler aux propositions de la prochaine politique agricole.

Il y a notamment la création d'un « format caravane » pour les 6 prochains mois. C'est-à-dire des déplacements dans plusieurs régions et plusieurs départements à la demande des élus républicains pour expliquer quelle est la vision de l'agriculture porté par notre mouvement suite à la convention du 3 octobre 2016.

Monsieur Arnaud Viala précise qu'à ce jour, si on veut porter un message positif et des solutions pour le futur à l'agriculture et à nos territoires, il faut absolument coupler le sujet agricole avec un sujet plus large comme l'aménagement du territoire. On ne peut pas enfermer les agriculteurs dans une vision strictement professionnelle au moment où de nombreux sujets traversent leur préoccupation ; à commencer par le renouvellement des générations, la transmission des exploitations, le modèle économique sur lequel ils doivent se positionner sur le futur pour avoir une vision viable, sur le plan professionnel mais sur aussi personnel et humain.

Monsieur Viala a récemment envoyé un courrier à Monsieur François Fillon pour lui faire part d'une approche que l'on pourrait adopter. Il souhaite en parler avec lui pour savoir comment véhiculer ce message. Sans avoir de visées électoralistes, il faut reprendre le flambeau d'un aménagement du territoire de la France avec un regard positif concernant ce qui se fait sur nos territoires, avec une dynamique à la fois publique, privée et institutionnelle. Dynamique au cœur de laquelle il faut replacer l'agriculteur. On construit à partir de l'agriculteur mais on a besoin qu'il soit aussi un acteur sur d'autres sujets. Si l'on se renferme sur les sujets strictement agricole, on va reboucler sur « c'est l'Europe etc. » et c'est le serpent qui se mord la queue.

Madame Delahaye explique que les personnes pensent que l'agriculture c'est le rural et inversement. Or, il ne faut pas penser que le rural c'est uniquement l'agriculture. Ce sont

deux choses différentes. L'un s'imbrique avec l'autre mais il faut les traiter de manière séparée et unique.

Il est primordial d'aller sur le terrain pour voir les prises de conscience et les solutions venant des citoyens qui connaissent le sujet. Dans les 5 mois qui viennent, cela est primordial.

Monsieur Dantin précise que sur la PAC et l'Europe, il y a un besoin d'envoyer un double message : un message au monde agricole comme réponse à ses attentes mais aussi un message que l'on enverrait et qui expliquerait ce qu'est l'attente de la France vis-à-vis des autres pays européens.

Depuis la dernière réforme de la PAC, les discussions ne sont majoritairement déroulées sans nous. Pour preuve, la déclaration de l'ancien Président de la Commission européenne, Monsieur Barosso : « *mais que veut la France ?* ».

Depuis 1962, c'est toujours le président de la République Française qui a imposé le budget agricole européen. En 2014, la France n'a pas fait connaître ses préférences lors des négociations. Au final, à la stupéfaction générale des petit pays européens, la France a accepté une baisse du budget de l'agriculture. Que ce soit les Portugais, les Grecs, les Roumains, etc. ils ont découvert, atterré, que la France n'avait pas tenu sur ce sujet là alors qu'historiquement c'est la France qui tenait bon sur le budget agricole.

Mais malheureusement ce qu'on a perdu, il sera difficile de le récupérer. Il y a eu un tour de passe-passe réalisé par Monsieur Emmanuel Macron qui a embrouillé les présidents des associations agricoles, comme la FNSEA, en leur disant que la France avait réussi : on a perdu un milliard sur le 1^{er} pilier et on a gagné un milliard sur le 2nd. Sauf qu'il n'a pas explicité toute la vérité : 1 milliard d'euro sont perdu par an sur le 1^{er} pilier alors que le milliard gagné sur le 2nd pilier est pour les 7 ans. Monsieur Macron a étouffé dans l'œuf toutes les velléités en cachant la vérité auprès des agriculteurs. Monsieur Le Foll ne s'est pas exprimé sur le sujet.

Il est à rappeler que la perte du budget de l'agriculture est dû au fait que la France n'a pas tenu sa position.

Madame Le Callennec demande quelle réponse il est possible d'apporter aux personnalités du Front National qui proposent de suivre la même voie que les Britanniques afin de ne plus participer aux frais de fonctionnement de l'Union européenne et de pouvoir reverser cet argent économisé à notre agriculture. Monsieur Dantin expose que la différence est que la Grande-Bretagne est un importateur net de produits agricoles alors que la France est un exportateur net.

Si on sort de l'Union européenne pour garder notre argent, il faut mesurer les conséquences à venir sur la complexité de la fermeture des frontières. Il faut noter aussi les risques sur les importations et les exportations notamment en viandes bovines.

Pour Monsieur Fayel, aucune illusion n'est possible. Pour certains, l'agriculture est figée et on ne peut pas y toucher. L'agriculture c'est 3% de l'électorat français. Durant la première année les politiciens n'y touchent pas trop mais à la fin, suite aux pressions

diverses, même le FN tombera dans les dires du pouvoir d'achat et ne pourra pas s'échapper de la quête du prix bas.

Monsieur Dantin rapporte que le Front National en Europe ne défend jamais les agriculteurs. Ils n'ont participé à aucun groupe de travail. Ils étaient très peu présents aux premières réunions de présentation des rapports. Par la suite, ils n'ont émis aucune proposition et n'ont participé à aucun compromis.

En Commission Environnement, ils déposent systématiquement des objections pour le retrait du marché d'un produit ou contre le retour du marché des produits phytosanitaires notamment sur le pacte, les moyens de protéger les productions agricoles.

Ils ne défendent pas l'agriculture mais l'enfonce à chaque fois.

Concernant l'OMC, il est à noter que la Commission européenne est la dernière grande puissance à user des règles de l'OMC. Les Américains, les Brésiliens, les Chinois et les Indiens se sont déjà affranchis de cette organisation. À partir du moment où L'Union européenne pourra prendre ses distances par rapport aux règles édictées par l'OMC, la Commission européenne pourra retravailler sur d'autres sujets d'envergures et pourra revenir sur des modèles que l'on a pu connaître par rapport au soutien à l'investissement par exemple.

Il est à noter que s'affranchir de l'OMC est une question de volonté des chefs d'État et de Gouvernement.

LE CETA ET LES ACCORDS INTERNATIONAUX NÉGOCIÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Monsieur Alain Cadec expose que la problématique des accords commerciaux est un sujet d'actualité notamment le CETA.

Globalement, par rapport à ces accords commerciaux, les Républicains ont une ligne cohérente depuis le début. Ce fut notamment mis en place lors de la convention Europe : le fait que l'agriculture ne soit pas une variable d'ajustement ; avoir une attitude qui consiste à essayer de faire en sorte que le politique dresse un environnement politique pour permettre à nos entreprises de pénétrer les marchés extérieurs. Parce que pour avoir de la croissance, il est nécessaire d'aller chercher celle-ci auprès de nouveaux marchés notamment ceux des pays émergents et du G7. Les accords signés devront protéger nos entreprises notamment nos entreprises agricoles.

Pour l'instant, les négociations concernant le CETA ont permis la protection de nos Indications Géographiques Protégées. Il y en a 43 françaises parmi les 142 européennes. Cela se rajoute aux IGP viticoles.

Le seul danger était la problématique de la viande par rapport au bœuf aux hormones et du porc à la ractopamine. Il est à noter qu'il a été négocié que les normes retenues sont les normes européennes. Donc aujourd'hui, si tant est que les Canadiens pourraient importer des quotas, qui sont faibles en nombre sur cet accord. Effectivement, il y a un danger quand on globalise. Monsieur Dantin et Madame Delahaye ont demandé une étude globale sur les différents quotas intégrés dans les accords. Dans l'hypothèse où le Canada exporterait demain du bœuf et du porc, ils seront sans hormone et sans ractopamine.

Si le Canada souhaite exporter du bœuf sans hormone il sera obligé de changer complètement son processus de production, il devra réinvestir et surtout démontrer que ces exportations répondent aux standards européens en matière de qualité.

Les IGP protégées en priorité sont celles qui sont exportables et qui ont un fort risque de plagiat.

TTIP

Avec l'élection de Monsieur Trump aux États-Unis, les élections en France et en Allemagne prochainement, le TTIP est gelé au moins jusqu'à l'été 2017. Et s'il doit se poursuivre, il faudra qu'il se poursuive avec une ligne que Les Républicains ont défini : reconnaissance de nos IGP, réciprocité de nos marchés publics, alignement de normes vers le haut et surtout de la mise en place de l'ICS (instrument qui va être demain une cour internationale de règlement des conflits qui protégera à la fois les entreprises et les États).